



Solde tout compte faux; salaire faux

Par **maxwou**, le **10/09/2012** à **23:25**

Bonjour,

merci pour votre forum

je viens vers vous car je suis perdue et dans ma profession pas du tout aidée ni par l'inspection du travail....

je suis garde d'enfant à domicile en garde partagée régie par la convention collective du particulier employeur.

je viens d'être licenciée pour motif sérieux (baisse de revenu)

j'ai été convoquée à un entretien préalable alors que j'étais en poste dans l'autre famille soit...

ensuite j'ai reçu la lettre de licenciement qui a été envoyée un jour franc après l'entretien (comme indiqué sur ma convention collective) mais le code du travail stipule bien qu'il faille deux jours francs

que dois-je en déduire?

mon solde de tout compte est faux j'en ai fait part à mon employeur mais non elle me dit que je me trompe ne veut pas me montrer ses calculs...

et encore pleins d'autres soucis.....attestation assedic fautive donc pas pu être indemnisé depuis un mois et demi.....

je l'ai assignée en prud'homme en référé elle n'en démord pas sauf qu'elle a voulu me donner l'attestation assedic refaite mais toujours fautive sur les deux jours de procédure qui décale le

préavis....

mon dossier est joué mais je viens de découvrir d autre information sur mon salaire qui m
aurai du etre du en autre des heures sup non payées

pourriez vous m éclairer svp?
merci de votre aide!!